

Grande attente

Journal de l'Assemblée générale /8, 31 janvier 2021

« Écoutez aujourd'hui la voix du Seigneur ! » La "Pensée du jour", également appelée "Passaparola", diffusée chaque jour parmi les Focolari dans le monde entier, ne pouvait pas être plus appropriée que ce verset tiré du psaume 94/95. En fait, les élections de la future Présidente du Mouvement des Focolari ont commencé aujourd'hui, et le premier effort des électeurs est de bien écouter la voix de Dieu afin d'identifier la personne qui convient pour les six prochaines années.

Les statuts généraux prévoient trois étapes pour arriver au choix de la nouvelle Présidente :

- elle doit être élue par au moins deux tiers des présents ayant droit de vote. Ce pourcentage assez élevé exprime le souhait de la fondatrice Chiara Lubich de voir ce rôle très important faire l'objet du plus grand consensus possible. À la demande des participants, le processus d'élection peut être interrompu pour un moment de communion en séance plénière et en petits groupes ;
- une fois la majorité nécessaire atteinte, la candidate doit accepter l'élection devant l'Assemblée ;
- la troisième étape nécessite un peu de patience, car, le Mouvement étant une association de droit pontifical, la Présidente élue - ainsi que le Co-président - doivent être confirmés par le Saint-Siège, plus précisément par le Dicastère pour le Laïc, la Famille et la Vie. Ce n'est qu'après cette confirmation que l'élection est valide et peut être communiquée.

Une commission électorale, présentée devant l'Assemblée et confirmée lors de la première session plénière le 24 janvier, supervise les règles de l'élection. Les cinq membres sont tous des experts dans le domaine juridique : le focolarino marié italien Danilo Viridis, la focolarina italienne Flavia Cerino, la volontaire italienne Laura Bozzi, la volontaire néerlandaise Waldery Hilgeman et la religieuse franciscaine italienne Tiziana Merletti.

Demain, 1er février, le processus électoral se poursuivra. Une fois que la présidente aura été élue, nous passerons à l'élection du coprésident, pour laquelle s'appliqueront les mêmes procédures.

Bureau de communication des Focolari